UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 13 décembre 2018

Délibération 2018.CA.63 Budget 2019 du pôle fédératif de recherche et formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Nombre de membres en exercice: 45

Quorum: 24

Nombre de membres présents ou représentés : 38

Majorité requise pour le vote : 20

Ne prend pas part au vote: 0

Pour: 38 Contre: 0 Abstention: 0

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité :

- le budget 2019 du Pôle de santé publique Bourgogne-Franche-Comté ;
- la demande de subvention à la Région à hauteur de 64 k€.

Nicolas CHAILLET Président d'UBFC

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités